

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire

L'an deux mil vingt et un, le quatre février, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres, légalement convoqués le vingt-sept janvier deux mil vingt et un par le Président, se sont réunis à Chablis, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués présents ou suppléés : F. MONTREYNAUD, T. OLIVIER, J. MICHAUT, A. LANIO (suppléée par F. LECESTRE), P. ETCHART, P. GENDRAUD, M.J. VAILLANT, E. BOILEAU, E. AUBRON, H. TREMBLAY, B. CHANCEL, A. LOURY, S. AUFRERE, T. MOTHE, J.J. CARRE, M. PAUTRE, C. ROYER, A. DE CUYPER, J. CHARDON, J. JOUBLIN, J.M. GODEFROY, D. GAUTHIER, F. TURCIN, J.P. JACQUOT, J. PERRET, H. COMOY, E. MAUFROY, C. CHERRIER, P. BASTE, M. SCHALLER, C. BERTHOLLET, F. DOLOZILEK, M. VALERO, B. PARTONNAUD, A. GALLY, R. DEGRYSE, J.D. FRANCK, D. MAILLARD, B. MAUVAIS, L. GUILLEROT,

Délégués absents ayant donné procuration : M.J. FOURREY (pouvoir donné à M.J. VAILLANT), M. BARY (pouvoir donné à A. LOURY), G. QUIVIGER (pouvoir donné à C. ROYER), F. MOISELET-PARQUET (pouvoir donné à F. LECESTRE),

Délégués absents excusés : S. PODOR, J. GUILHOTO, G. VILAIN, A. DROIN, F. MONCOMBLE, N. CEREZA, O. FARAMA, F. FRANCRU, J.M. FROMONOT

Secrétaire de séance : J. JOUBLIN

MODALITES DE TENUE DE LA REUNION ET D'ORGANISATION DES VOTES

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire les modalités suivantes de déroulement de la séance :

Pour les modalités d'identification des participants sont les suivantes :

- Présence physique : signature de la feuille de présence
- Présence par visioconférence : constat de la participation lors de la séance par le Président et mention au procès-verbal
- Pouvoir : transmission du pouvoir en amont de la séance et mention au procès-verbal

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de la réunion mais également en fonction de ceux présents à distance (visioconférence, pouvoir).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu des travaux du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 est porté à l'approbation des conseillers communautaires.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1°) FINANCES

▪ RESULTATS PROVISOIRES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Jeannine Joublin présente les résultats provisoires des comptes administratifs 2020.

Résultats provisoires budget principal (hors restes à réaliser)

Résultats section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	9 734 723,42
Recettes de fonctionnement	10 334 555,40

Excédent de fonctionnement 2020	599 831,98
Report excédent 2019	1 577 357,33

Excédent total de fonct. 2020	2 177 189,31 €
--------------------------------------	-----------------------

Rappel excédent passé	
2016	1 316 719,44
2017	970 724,73
2018	1 130 405,09
2019	1 577 357,33

Affectation du résultat	
au 002	1 896 945,24
au 1068	-280 244,07

Résultats section d'investissement

Dépenses d'investissement	1 325 805,92
Recettes d'investissement	1 440 819,55

Excédent d'investissement 2020	115 013,63
Report déficit 2019	-395 257,70

Déficit total d'invest. 2020	-280 244,07
-------------------------------------	--------------------

Ces résultats sont à corriger des données suivantes :

- Recettes de fonctionnement : versement de 115 000 € au titre de l'assurance dommage - ouvrage du pôle jeunesse de Chablis. Les dépenses, pour un même montant, seront réalisées en 2021.
- Perception en recettes d'investissement de la part régionale du Fonds Régional des Territoires pour un montant de 42 000 € et dont les dépenses interviendront en fonction des aides attribuées aux entreprises.

Résultats provisoires budget assainissement (hors restes à réaliser)

Résultats section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 1 873 724,70
Recettes de fonctionnement 1 778 580,94

Déficit de fonctionnement 2020 - 95 143,76
Report excédent 2019 449 809,17

Excédent total de fonct. 2020 354 665,41

Affectation du résultat	
au 002	286 610,50
au 1068	68 054,91

Résultats section d'investissement

Dépenses d'investissement 1 343 270,84
Recettes d'investissement 1 409 884,66

Excédent d'investissement 2020 66 613,82
Report déficit 2019 -134 668,73

Déficit total d'invest. 2020 -68 054,91

2*) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CADRE DE VIE

- CAHIER DES CHARGES POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE ET D'UNE STRATEGIE DE MARKETING TERRITORIAL

Damien Gauthier informe qu'une offre un peu plus affinée et rentrant dans le budget fixé a été reçue d'AGORA concernant l'audit et le plan de stratégie du territoire.

Deux propositions sont formulées, l'une avec le maintien d'un entretien individuel avec chaque maire (52 992 €) et une autre avec entretien collectif et individuel avec certains maires (52 422 €).

Philippe Basté indique que, pour 500 € de différence, il est préférable de choisir les entretiens avec chaque maire.

Frédéric Montreynaud ajoute que le système en groupe était intéressant.

Le Président indique que la première proposition peut permettre d'adapter entre collectif et individuel.

Thierry Mothe ajoute qu'en individuel, il y aura moins de points abordés qu'en collectif.

Le Président précise que chaque Maire pourra choisir. À l'issue des entretiens individuels, une séance collective pourra être organisée afin d'en faire la synthèse.

Stéphane Aufrère indique qu'il n'y a rien à proposer pour être attractif. Il n'y a même pas la fibre. Thierry Mothe ajoute que le territoire ne joue pas à armes égales avec les autres territoires.

Le Président souligne qu'il y a des choses à partager qu'il faut mettre en commun. L'intérêt du collectif est de garder les habitants sur le territoire.

Philippe Basté précise qu'il faut jouer la solidarité entre les communes. C'est l'essence du projet de territoire.

Patrick Gendraud ajoute qu'il faut rester optimiste. Sur le numérique, il y a des échéances à venir, qu'il convient d'attendre. Il voit une tendance favorable aux départements avec les droits de mutation en hausse. Donc des personnes qui achètent sur le territoire. Les gens des villes ont envie de venir s'installer en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **ACCEPTE** le devis reçu d'AGORA pour un montant de 52 992 €,
- **AUTORISE** le Président à signer ce devis et tout document inhérent à la présente décision,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

▪ FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – ATTRIBUTIONS DES AIDES

Damien Gauthier indique que les 2 chambres consulaires ont actuellement instruit 23 dossiers pour un montant total de 79 356.30 €.

À l'issue de la présentation par les 2 chambres consulaires, la commission économie émet un avis favorable sur 20 dossiers pour un montant de 72 356.30 €.

Entreprise	Commune	Montant sollicité	Avis de la commission Eco du 01/02/2021	Montant proposé	FRT / PROJET
LE RU DU PRE	DEUX RIVIERES	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Rbt de capital - Achat de 2 roulottes pour nouvel accueil
TRACEID	CARISEY	2 097,00 €	oui	2 097,00 €	Investissement - Acquisition de matériels d'impression et de coupe étiquettes
L&C POITOUT	CHABLIS	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Investissement - Mise en place d'un site et charte graphique - Site e-Commerce
DOMAINE ALEXANDRE	LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE	4 587,00 €	oui	4 587,00 €	Rbt de capital - Achat d'un robot d'emballage de cartons et Site e-Commerce
AURELIE MICHAUT	MALIGNY	1 324,50 €	oui	1 324,50 €	Investissement - Achat ordinateur permettant d'économiser du temps de W et réaliser une charte graphique / Rés Soc
DK MULTISERVICES	LIGNY LE CHATEL	2 647,30 €	oui	2 647,30 €	Investissement - Matériels de plomberie (Pince à sertir) , outillage et outils de communication
DOMAINE SAVARY	MALIGNY	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Investissement - Refonte site internet et intégration e-commerce
LES COUTAS	MAILLY LA VILLE	3 000,00 €	oui	3 000,00 €	Investissement - Acquisition Four et Meuble / Charcutier traiteur - Entreprise déjà suivi par 3CVT lors de sa création
MENUISERIE EBENISTERIE TEDDY TOUSSAINT	SAINT CYR LES COLONS	2 495,00 €	oui	2 495,00 €	Investissement - Remplacement d'un véhicule vieillissant par un véhicule plus récent et moins polluant
VISION DIGITAL	DEUX RIVIERES	1 000,00 €	non	- €	Investissement - Achat ordinateur plus performant pour réalisation d'applications mobiles et réalisation de logo
ATELIER DECO CONCEPT	VILLY	1 000,00 €	oui	1 000,00 €	Investissement - Renouvellement d'outillage à destination des chantiers
CABINET CETIE	PONTIGNY	5 000,00 €	non	- €	Investissement - Informatique et appareils de mesures
WEBULK	BAZARNES	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Investissement - Développement d'un module achat groupé sur site internet pour commande de vrac à destination des PRO
WINE NOT	CHABLIS	4 482,00 €	oui	4 482,00 €	Investissement - Achat de racks de rangement pour augmenter capacité de stockage de la cave
VALOR CEDRIC	CHABLIS	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Investissement - Renouvellement de matériels plus performant - Travaux d'installations électriques
LAVAU GERMAINE	SAINT CYR LES COLONS	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Rbt de Capital - Achat de matériel lors de la création de la microbrasserie - Part éligible 23k€
LA MANUFACTURE	CHABLIS	3 323,50 €	oui	3 323,50 €	Investissement - Mise en place d'un site internet et création d'un nouvel emballage
SARL ODABAS	LIGNY LE CHATEL	1 000,00 €	oui	1 000,00 €	Investissement - Achat d'une tronconneuse en renouvellement
CD VERDURE	PONTIGNY	1 400,00 €	oui	1 400,00 €	Investissement - Achat d'une épareuse négociée en occasion avec ville de Monéteau
SARL DESMETNYER	CHABLIS	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Rbt de capital - Emprunt lors de l'achat de 5 fauteuils et 2 bacs à shampoing et plexiglass - COVID - Sécurité de la clientèle et personnel
MADDAM	CHABLIS	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Rbt de capital - Emprunt achat de matériel de brassage (161k€)
IDEES MOBILIERS	PONTIGNY	1 000,00 €	non	- €	Investissement - Création d'objet en bois de qualité - achat d'éléments de fraiseuse et mise en ligne d'un site internet
VAUTRIN	NITRY	5 000,00 €	oui	5 000,00 €	Rbt de capital - Emprunt d'achat d'un véhicule lié à l'activité de bucheronnage.
		79 356,30 €		72 356,30 €	

Jean Michaut souhaite savoir s'il s'agit de demandes de l'année 2020 financées sur le budget 2021. Damien Gauthier confirme, avec la participation de la région.

Jean Michaut demande si le dépôt des dossiers au titre de 2021 est déjà ouvert. Damien Gauthier acquiesce et précise que ces demandes peuvent être formulées jusqu'au 31 décembre 2021 et ce jusqu'à épuisement du fonds.

Jean Michaut souhaite connaître la part de la 3CVT. Le Président précise qu'il s'agit d'une enveloppe globale de 90 000 € à répartir entre les entreprises avec la part de la 3CVT pour 15 000 € et la part de la Région pour 75 000 €. Il ajoute que les demandes doivent porter sur les immobilisations pour investissement ou sur remboursement du capital sur emprunt d'investissements déjà effectués.

Damien Gauthier précise qu'il y a encore 6 dossiers en instructions auprès de la CCI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution des aides aux entreprises tel que précisé dans le tableau suivant :

ENTREPRISE	MONTANT ATTRIBUÉ
LE RU DU PRE	5 000,00 €
TRACEID	2 097,00 €
L&C POITOUT	5 000,00 €
DOMAINE ALEXANDRE	4 587,00 €
AURELIE MICHAUT	1 324,50 €
DK MULTISERVICES	2 647,30 €
DOMAINE SAVARY	5 000,00 €
LES COUTAS	3 000,00 €
MENUISERIE EBENISTERIE TEDDY TOUSSAINT	2 495,00 €
ATELIER DECO CONCEPT	1 000,00 €
WEBULK	5 000,00 €
WINE NOT	4 482,00 €
VALOR CEDRIC	5 000,00 €
LAVAU GERMAINE	5 000,00 €
LA MANUFACTURE	3 323,50 €
SARL ODABAS	1 000,00 €
CD VERDURE	1 400,00 €
SARL DESMETNYER	5 000,00 €
MADDAM	5 000,00 €
VAUTRIN	5 000,00 €
TOTAL	72 356,30 €

3*) PETITE ENFANCE - EXTRASCOLAIRE

- PROLONGATION CDD ALSH

Hélène Comoy indique qu'en raison des mesures sanitaires applicables et des règles d'encadrement, les centres de loisirs de la 3CVT ne peuvent pas accueillir plus de 30 enfants par jour, encadrés par les six animateurs habituellement présents sur les deux sites.

Afin de continuer à accueillir 10 enfants de plus, comme le conseil communautaire l'avait autorisé depuis le 1^{er} septembre 2020, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser les recrutements suivants :

Vacances du 8 au 19 février 2021 : 3 CDD à 35/35^{ème}

- 1 pour l'ALSH de Chablis

- 2 pour l'ALSH de Pontigny

Vacances du 8 au 19 février 2021 : 1 CDD agent ménage maison de l'enfant de Pontigny à 15/35^{ème}

Mercredis du 22 février au 9 avril : 3 CDD à 9h/semaine

- 1 pour l'ALSH de Chablis
- 2 pour l'ALSH de Pontigny

Hélène Comoy précise que la prolongation est nécessaire tant que les restrictions sanitaires sont en application.

Il s'agit effectivement d'un petit surcoût mais il faut se rappeler qu'il n'y a pas eu de dépenses lors de la fermeture l'an passé pendant le confinement.

Marlène Pautré souhaite savoir si le surcoût est refacturé aux familles car la période risque de se prolonger.

Le Président indique que non mais qu'il sera possible d'étudier une révision de tarif à la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** le Président à recruter 3 CDD à 9h/semaine pour les mercredis du 22 février au 9 avril 2021,
- ✓ **CHARGE** le président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- ✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** le Président à recruter pour les vacances du 8 au 19 février 2021 :
 - 3 CDD à 35/35^{ème} ;
 - 1 CDD agent ménage maison de l'enfant de Pontigny à 15/35^{ème}.
- ✓ **CHARGE** le président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- ✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget au chapitre 012.

- RECRUTEMENT ANIMATRICE RAM – MOBILITE INTERNE ET MISE À JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Hélène Comoy indique que, lors de la séance du 19 novembre, le conseil communautaire a autorisé la création d'un poste d'animatrice RAM à mi-temps.

Suite aux entretiens de recrutement, une animatrice du centre de loisirs de Pontigny a manifesté son intérêt pour le poste et a retenu l'attention de la collectivité. L'animatrice étant actuellement à mi-temps annualisé sur le centre de loisirs de Pontigny (mercredis et vacances), il est proposé son recrutement sur le poste d'animatrice RAM et la mise à jour du tableau des effectifs afin de ne créer qu'un seul poste à temps plein.

Cette mise à jour du tableau des effectifs évite d'avoir deux postes d'adjoint d'animation à mi-temps ouverts et occupés par un même agent.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser ce recrutement et la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** la suppression, à compter du 1^{er} mars 2021, des postes d'animateur RAM et centre de loisirs pour un temps de travail de 17,5 h chacun,
- ✓ **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} mars 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'animateur,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail,
- ✓ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

4*) BATIMENT ET FLOTTES VEHICULES

▪ **PROPOSITION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL ENERGIE PARTAGEE DU SDEY**

Raymond Degryse indique que, dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEY s'engage auprès de ses collectivités adhérentes à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de « **Conseil en Energie Partagé** ».

Ce service comprend :

- l'aide technique à la gestion des installations, en particulier la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales, première étape indispensable pour disposer de toutes les données nécessaires à un bilan énergétique et d'un programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergie,
- l'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,
- l'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.

Les conditions d'adhésion sont notamment un engagement de la collectivité sur 4 ans minimum et le paiement d'une cotisation annuelle de 2000 €/an (soit 8000 € pour les 4 ans).

Les missions d'études énergétiques et d'accompagnement via un prestataire (audits énergétiques, simulation thermique dynamique, études de faisabilité, programmiste, ...) font l'objet de conventions financières à part. La participation financière aux coûts de ces études s'élève à 20 % HT.

La maison de l'enfant de Pontigny et le pôle jeunesse de Chablis pourraient être concernés en 2021 par des audits énergétiques.

Il est proposé aux conseillers communautaires d'adhérer au service de conseil en énergie partagée du SDEY et d'autoriser le Président à signer la convention avec le SDEY.

Charles Berthollet indique qu'il faut faire pas mal d'études pour rentabiliser.

Le Président précise que plusieurs communes adhèrent déjà au syndicat pour leurs bâtiments et en sont globalement satisfaites. Ici, c'est l'adhésion pour les bâtiments communautaires qui est demandé. Il ajoute que le tarif de la cotisation est fixé en fonction de la population.

Mathieu Macle ajoute que le SDEY prend 80 % des études en charge. Cela permet de bonifier les aides aux travaux du SDEY et de la Région.

Marlène Pautré souhaite savoir si l'adhésion est pour 4 ans.

Le Président indique que l'adhésion est de 4 ans minimum.

Marlène Pautré demande, si après ces 4 années, il peut être mis fin à l'adhésion.

Mathieu Macle précise que l'engagement est de 4 ans obligatoire et qu'il est possible de prolonger ou non.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs au service de « Conseil en Energie Partagé »,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Communauté de Communes et le SDEY,
- **S'ENGAGE A S'ACQUITTER** de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques,
- **DESIGNE** Raymond DEGRYSE en tant qu'élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

▪ PROPOSITION ACHATS VEHICULES

Jérôme Chardon indique qu'il est proposé aux membres du conseil l'acquisition et le renouvellement de plusieurs véhicules. Les besoins identifiés sont les suivants :

- un véhicule type utilitaire pour l'animatrice du relais assistants maternels amenée à se déplacer sur l'ensemble du territoire pour les ateliers du RAM ;
- un véhicule partagé type Kangoo entre la seconde animatrice du RAM et les services administratifs de la 3CVT ;
- trois véhicules pour le pôle technique de Vermenton :
 - un véhicule type kangoo pour l'agent de maitrise ;
 - un véhicule type master ;
 - un véhicule type trafic.
- un véhicule type master pour le pôle technique de Chablis.

Les devis sont présentés en séance.

Charles Berthollet indique que le nombre de véhicules n'est pas égalitaire sur le territoire.

Le Président précise que cela est réalisé en fonction du besoin de renouvellement.

Stéphane Aufrère indique que l'achat est une chose mais qu'il faut penser à l'entretien et aux transports jusqu'au concessionnaire.

Il souhaite savoir comment le choix pour les véhicules a été réalisé.

Le Président informe qu'il est allé voir les 3 concessionnaires de Chablis et qu'il faut savoir que les prix sont les mêmes que sur Auxerre.

Thierry Mothe souhaite avoir un détail plus précis des devis.

Mathieu Macle précise que les 2 véhicules étaient prévus au budget 2020 donc qu'il s'agit de restes à réaliser. Il ajoute que pour la Vallée du Serein, il y a eu un investissement fait de 95 000,00€ TTC pour un véhicule.

Françoise Dolozilek souhaite savoir si le choix pour les 6 véhicules doit être fait lors de ce conseil. Le président indique que non. Seulement 2 qui étaient prévus au budget 2020 et qui constituent des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité moins une abstention et une opposition :

- **ACCEPTE** l'achat de deux véhicules pour les pôles techniques de Vermenton d'un montant de 19 171,00 € HT et de 20 768,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis correspondants.

Le Président ajoute que, pour les autres véhicules, une étude a été lancée pour l'acquisition de véhicules électriques.

Jean-Jacques Carré indique qu'il s'agit d'une très bonne idée.

Jean Michaut soulève le problème pour l'alimentation électrique.

Le Président ajoute que, pour Vermenton et Chablis, cela ne posera pas de problème pour les services techniques. Pour le 3^{ème} véhicule destiné à l'administratif, il y a effectivement un questionnement concernant l'électricité.

M Pautré souhaite savoir si la durée de vie des véhicules électriques est similaire aux autres véhicules.

Jean-Jacques Carré précise qu'il utilise l'électrique depuis des années et qu'il s'use moins et est plus durable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, est favorable à poursuivre l'étude pour l'acquisition de véhicules électriques.

Jean Michaut ajoute que pour le 3^{ème} véhicule destiné à l'administratif, il serait peut-être mieux en moteur thermique pour permettre aux agents d'aller plus loin.

- DEMANDE DE SUBVENTION SDEY ET CAF VEHICULES ELECTRIQUES

Jérôme Chardon indique que deux subventions peuvent être mobilisées pour l'acquisition de véhicules électriques :

- Subvention CAF pour les véhicules RAM (% fixé par la CAF) ;
- Subvention du SDEY : 3 000 € par collectivité et pour un seul véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter ces subventions si des véhicules électriques sont retenus.

5°) ASSAINISSEMENT

- CONVENTION DEVIS ATD SCHEMAS DIRECTEURS NITRY ET PONTIGNY

Raymond Degryse indique qu'il est proposé aux membres du conseil l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale pour la réalisation des schémas directeurs assainissement et eaux pluviales des communes de Nitry pour un montant de 4 225 € HT et de Pontigny pour 4 875 € HT.

Les dépenses relatives aux eaux pluviales feront l'objet d'une refacturation aux communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale.

6°) GOUVERNANCE

- REPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA 3CVT AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Etienne Boileau

Suite au décès d'un conseiller municipal de la commune de Poilly-sur-Serein, il est demandé aux membres du conseil communautaire de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant au Syndicat mixte du bassin du Serein.

Par ailleurs, il est proposé de revoir l'ordre des suppléants afin de faire correspondre les titulaires et les suppléants de chaque commune.

Marlène Pautré se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Marlène Pautré en tant que représentante suppléante au Syndicat Mixte du Bassin du Serein ;
- **ACTE** la mise à jour des délégués communautaires représentant la communauté de communes au Syndicat mixte du Bassin du Serein telle que précisée dans le tableau suivant :

Titulaire		Commune	Suppléant		Commune
Jean	MICHAUT	Beine	Sébastien	CHAMON	Beine
Christian	CISLAGHI	Chablis	Anne	GRANDET	Chablis
Cédric	CHERRIER	Pontigny	Stéphane	AUFRERE	Fleys
Thomas	ESTEVE	Pontigny	Marlène	PAUTRE	Lignorelles
Gérald	VILAIN	Chemilly-sur-Serein	Frédéric	MONTREYNAUD	Aigremont
Philippe	SODOYER	Maligny	Olivier	SAVARY	Maligny
Yves	ERFORT	Venouse	Jean	KLOS	Rouvray
Alain	DE CUYPER	Ligny-le-Châtel	Sébastien	GOUFIER	Ligny-le-Châtel
Thierry	MOTHE	Fontenay-Près-Chablis	Françoise	DOLOZILEK	Saint-Cyr-les-Colons
Jean-Jacques	CARRE	La Chapelle-Vaupelteigne	Philippe	DAUVISSAT	La Chapelle-Vaupelteigne
Bruno	BROUSSEAU	Varennes	Isabelle	DOMINJON	Varennes
Patrick	CERVEAU	Poilly-sur-Serein	Hélène	COMOY	Poilly-sur-Serein

7°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe que depuis 3 semaines, des réunions sont organisées tous les 15 jours concernant le plan de vaccination. Il a demandé d'avoir 3 centres de vaccination éphémères répartis sur le territoire et dans les maisons de santé. Le préfet a répondu favorablement.

Chantal Royer a contacté les médecins. Il y a des besoins en ordinateurs, frigo et en évacuation des déchets. Rien avant mars pour les doses.

D'ici là toutes les communes doivent recenser les personnes de 75 ans et plus qui n'ont pas encore rendez-vous, et les personnes fragiles au sens de l'ARS. L'information sera centralisée à la 3CVT puis transmise à l'ARS.

Il faut également connaître leur capacité de mobilité. Le département aide sur les coûts de transports et s'appuie sur les services de soins à domicile.

La capacité d'accueil au centre doit intégrer 30 minutes de repos et d'observations sur place.

Françoise Dolozilek souhaite savoir si les personnes préinscrites, sur liste d'attente, doivent être comptabilisées.

Le Président indique que oui et qu'il faut préciser qu'elles sont sur liste d'attente. Ces informations seront transmises à l'ARS.

Jean-Jacques Carré indique avoir reçu un message d'un médecin de la maison de santé de Chablis qui aimerait que la 3CVT les aide pour la vaccination. Cette proposition va être accueillie positivement par les médecins.

Chantal Royer confirme que les professionnels de santé des 3 maisons de santé contactés sont favorables sur le principe.

Marie-José Vaillant indique que la communauté de communes dispose d'un petit livret des contacts utiles. Il est remis à jour régulièrement et sera transmis par mail. Si des communes le souhaitent en version papier, il faut se rapprocher de la 3CVT qui pourra l'imprimer.

Elle ajoute qu'il y a la possibilité, pour les communes qui n'en ont pas, d'obtenir un site internet via la 3CVT. Le prestataire est IMAGO NUMERIS.

Trois nouvelles communes de l'ancien territoire vermentonnais sont intéressées pour 2021. Aujourd'hui, treize communes profitent du service.

Le tarif est de 525 € pour la mise en place et la maintenance. C'est gratuit pour les communes, la prise en charge s'effectuant par la 3CVT.

Le gros avantage est la transmission rapide des informations à IMAGO NUMERIS.

Charles Berthollet indique être très content de ce service.

Jean-Jacques Carré souligne la souplesse d'utilisation.

Marie-José Vaillant indique qu'il s'agit de l'avis général de tous ceux qui ont un site via ce service.

Jean Michaut souhaite savoir comment fonctionne le Bus France Services.

Patrick Gendraud indique qu'il est destiné aux territoires éloignés des maisons France services ou maisons de service au public. Il sera en fonction fin février.

Jean Michaut souhaite savoir si la part prévoyance pour le poste de secrétaire de mairie sera payée par la 3CVT.

Le Président indique qu'il sera procédé comme pour les autres agents.

Emmanuel Maufroy souligne être relancé par des habitants pour l'accueil en crèche et indique qu'il reste 2 assistantes maternelles dans le village.

Le Président précise qu'une réponse a été apportée au dernier conseil. L'information a été remontée au service et à l'élue en charge de l'enfance avec une réunion CAF-PMI organisée.

Hélène Comoy indique que le besoin a bien été pris en compte. Un questionnaire va être adressé aux familles pour étudier leurs besoins.

Emmanuel Maufroy envisage l'adhésion à l'ATD. Une réduction du coût de l'adhésion est possible pour les communes si la communauté de communes y adhère.
Le Président indique que cela va être étudié.

La séance a été levée à 21h00.